



Bremblens info 03/2022

ELECTIONS A LA MUNICIPALITE

Un siège est actuellement vacant à la Municipalité. Les habitants inscrits en résidence principale et remplissant les conditions suivantes peuvent se porter candidat :

Personne de nationalité suisse :

- ◆ 18 ans révolus
- ◆ Inscrit·e au rôle des électeurs·rices

Personne étrangère :

- ◆ 18 ans révolus
- ◆ Inscrit·e au rôle des électeurs·rices
- ◆ Établi·e dans le Canton depuis 3 ans au moins
- ◆ Résident·e en Suisse au bénéfice d'une autorisation depuis 10 ans au moins

Les personnes intéressées doivent déposer leur liste, disponible au greffe municipal, jusqu'au **lundi 15 août 2022 midi**.

S'il n'y a qu'un seul candidat, l'élection est tacite et l'élu·e peut entrer en fonction déjà 3 jours après le dépôt de la liste (à convenir).

En cas de candidatures multiples, une élection complémentaire aura lieu le 25 septembre 2022.

Le dicastère à repourvoir est celui en lien avec l'éducation, la culture, les affaires sociales, les cultes et les manifestations publiques. Le nouveau/la nouvelle municipal·e sera par ailleurs délégué·e à l'ASIME (Association scolaire intercommunale de Morges et environs) et à l'ARASMAC (Association régionale pour l'action sociale Morges-Aubonne-Cossonay), au groupement scolaire et à la paroisse.

La Municipalité siège tous les lundis à 18h00. Toutefois, si le nombre minimum de membres présents n'est pas atteint, il n'y a pas de séance. Pendant les vacances d'été, elles n'ont pas toujours lieu toutes les semaines.

En cas de question, n'hésitez pas à contacter un membre de la Municipalité ou le greffe municipal !